

La Lettre

européenne des Ardennes



N° 16 - Septembre 2020

Le fruit de la pugnacité

Peu auraient pensé, il y a deux ou trois ans, qu'il existerait en 2020 une coopération européenne croissante en matière de défense (lire dans ce numéro [page 6](#)), un grand nombre d'universités européennes (lire [page 5](#)), un emprunt solidaire de tous les États de l'Union européenne pour relancer l'économie après une crise sanitaire (lire [page 3](#)), un budget européen orienté vers les enjeux climatiques (lire [page 4](#)), et tant d'autres avancées vers plus d'intégration et plus de souveraineté européenne.

Beaucoup prédisaient un éclatement de l'Union européenne à la suite du Brexit et du fait de la montée des mouvements euro-destructeurs dans différents États. Les dernières élections du Parlement européen, les engagements de la nouvelle Commission européenne, le volontarisme du couple franco-allemand et la remarquable réactivité collective de l'Union face à une situation sanitaire et sociale inédite ont pourtant démontré le contraire.

Devant ce constat, il est intéressant de relire le discours prononcé (en anglais), en 2017, [à l'Université Humboldt de Berlin par l'actuel Président français](#) (alors seulement candidat). Avec l'identification de cinq piliers à consolider (défense, union monétaire, politique commerciale, développement durable, numé-

rique) et sa conclusion sur la restauration de la confiance réciproque, il annonçait un renouveau.

A suivi, fin 2017, [le discours de la Sorbonne "Initiative pour l'Europe" du même Président français](#) (cette fois élu) visant une Europe unie, souveraine et démocratique, et fixant des objectifs concrets. Puis en 2018, [la déclaration commune de Meseberg de la Chancelière allemande et du Président français](#), notamment sur la réforme de la zone euro, la migration et l'asile, la fiscalité, etc.

Puis en 2019, [le discours de la nouvelle Présidente de la Commission européenne devant le Parlement européen](#), exposant un plan ambitieux avec, en particulier, le Pacte vert pour une transition juste et inclusive. Et tout récemment, en mai 2020, [l'initiative franco-allemande pour la relance européenne face à la crise de la covid-19](#), avec le principe d'un emprunt commun. Pour ne citer que quelques étapes majeures.

Ces moments d'expression d'une grande ambition européenne n'ont pas été des discours creux comme l'ont prétendu les détracteurs et les incroyables. Les actions sont là, les résultats aussi et l'Union européenne se renforce chaque jour.

Merci aux responsables qui osent.

Retrouver les précédents numéros

N° 13 - Avril 2020

Accords commerciaux. Eau potable. Bien-être animal. Jeunesse. Opérations navales. Taxonomie verte. Droit des passagers. Livres : La grande Bascule - Le voyage d'Érasme.

N° 14 - Mai 2020

L'ECDC. Covid-19, riposte collective et solidaire. Irrigation agricole. Régions ultrapériphériques. Afrique, Task Force Takuba. Renseignement. Numérisation et fret.

N° 15 - Juillet 2020

Postcovid-19 : santé et économie. Wifi gratuit. Étiquetage des pneus. Gaia-X. Lutte contre "l'argent sale". Voyager en UE.

mef08ardennes@gmail.com

Une UE forte face aux défis internationaux



Parallèlement aux diverses mesures de renforcement interne, l'UE développe de nombreuses actions à l'échelle internationale coordonnées par le Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep Borell (dont le rôle est présenté dans *La Lettre* [numéro 15](#), page 4).

Pour avoir une idée plus précise de l'action de l'UE dans le monde, le plus simple est de consulter le site internet du [Service européen pour l'Action Extérieure](#) (EEAS pour European External Action Service) sur

lequel s'appuie le Haut représentant.

On y trouve ce que fait l'UE sur les cinq continents dans des domaines très divers : de la coopération civile ou militaire à l'assistance aux réfugiés, en passant par la protection de l'environnement, la lutte contre la désinformation, etc.

On peut ainsi appréhender les défis internationaux qui concernent notre continent : crise en Biélorussie, conflit en Syrie, chaos libyen, tensions au Moyen-Orient, relations Chine - États-Unis d'Amérique, situation au Mali entre crise socio-politique et terrorisme, reconstruction du Liban, tensions en Méditerranée orientale, etc.

Voir loin et renforcer l'UE à partir des leçons de la crise



Dans les numéros [14 de mai](#) et [15 de juillet](#) 2020 de *La Lettre*, nous avons rapporté les mesures sanitaires et économiques d'urgence prises par L'Union européenne pour faire face à l'épidémie de covid-19. Des actions à visée prospective ont suivi, dont un plan de relance reposant sur un mécanisme inédit. Un bref aperçu de ces actions en cours montre comment les responsables des institutions européennes ont su tirer les leçons de la crise sanitaire, économique et sociale.

Des actions sanitaires préventives

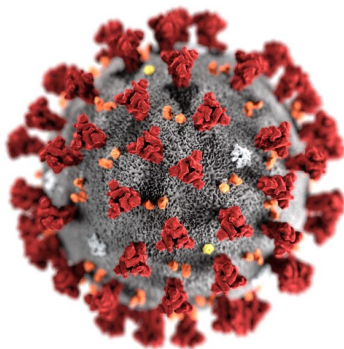
Un des défis à relever pour juguler l'épidémie de covid-19 est la mise à disposition d'un vaccin, si celui-ci s'avère réalisable. Il s'est donc agi pour l'UE non seulement de soutenir le secteur de la recherche impliqué dans la mise au point de vaccins (ce qu'elle a fait très tôt), mais aussi de garantir aux citoyens de l'UE l'accès aux vaccins potentiels. Tout en participant au mouvement international pour l'accès mondial aux vaccins selon le principe énoncé par la Présidente de la Commission : « *Personne ne sera en sécurité tant que tout le monde ne le sera pas* ».

Accès aux vaccins potentiels. [Une stratégie européenne de vaccination](#) contre la covid-19 a été adoptée le 17 juin 2020 reposant sur deux piliers :

- d'une part adapter à l'urgence spécifique les règles de l'UE pour la mise au point et la distribution rapide de vaccins potentiels, dans le respect des normes de qualité, d'innocuité et d'efficacité ;
- d'autre part garantir leur accessibilité par des contrats d'achats anticipés passés avec les fabricants ; la Commission finançant une partie des coûts supportés par les producteurs, lesquels s'engagent à fournir par la suite certaines quantités de vaccins.

Le 31 juillet, puis les 13 et 14 août, la Commission a annoncé la conclusion de négociations sur des contrats d'achats anticipés avec trois producteurs de vaccins : [Sanofi-GSK](#) (en partenariat pour l'occasion), [Johnson & Johnson](#), [Astra-Zeneca](#). Les contrats portent dans chaque cas sur 400 millions de doses de vaccin.

Dans certains cas, ils comportent aussi le principe de fourniture à d'autres pays du continent européen et de dons à des pays à revenus faibles. Les délais annoncés de mise au point des vaccins conduisent en moyenne à une mise à disposition dans le courant de l'année 2021.



Préparer les systèmes de santé à mieux réagir. Autre défi pour L'Union européenne : aider l'ensemble des États membres à préparer leurs systèmes de santé à réagir rapidement et de conserve en cas de nouvelle flambée de covid-19 (ou d'autre épidémie du même type).

[Une communication du 15 juillet](#) de la Commission, élaborée après [l'appel de plusieurs dirigeants européens](#) à se préparer ensemble à une prochaine pandémie, développe largement le sujet : dépistage, recherche des contacts, accès aux équipements, aux médicaments (en particulier pour éviter les pénuries : re-conversions industrielles, stocks stratégiques, etc.), transports de personnel, mesures préventives (dont confinement), soutien aux personnes vulnérables, etc.

Ces mesures vont dans le sens [des solutions proposées par le Parlement européen](#) pour éviter la pénurie de médicaments.

Coordonner les applications mobiles de traçage. Parmi les travaux accomplis pour mieux faire face à d'autres crises épidémiques, citons encore l'accord intervenu le 16 juin sur [l'interopérabilité entre les applications mobiles de traçage et d'alerte](#).

La plupart des États membres ont en effet lancé des applications mobiles pour mieux suivre la propagation de l'épidémie de covid-19, et elles ont parfois eu un meilleur succès que celui de Stop-Covid en France. Il convenait donc de permettre aux citoyens européens, qui circulent dans l'UE, d'utiliser leur application sans avoir à télécharger une autre application nationale.

Par ailleurs, on imagine l'intérêt épidémiologique de l'échange de telles données, dans le respect évident des règles sur la protection des données en vigueur dans l'Union.

Développer la recherche et l'innovation. La Commission a annoncé le 11 août son soutien à [23 nouveaux projets](#) pour mieux faire face à l'épidémie de covid-19. Ceux-ci s'ajoutent aux 18 projets déjà soutenus concernant les diagnostics, les traitements et les vaccins, et aux 8 projets concernant le diagnostic et les médicaments innovants.

Les 23 nouveaux projets sont financés au titre du programme européen [Horizon 2020](#) pour la recherche et l'innovation.

Ils couvrent aussi bien la fourniture d'équipements vitaux (via la réorientation de fabrications, l'adaptation de la chaîne d'approvisionnement, l'impression 3D) que les outils numériques de détection, de surveillance et de soins, ou l'analyse des incidences socio-économiques

(par exemple sur la santé mentale, les aspects psychosociaux, etc.), ou encore les cohortes de patients exposés à des facteurs de risque, pour mieux comprendre les causes de la maladie, la réactivité au virus, etc.

Les projets seront menés par 347 équipes provenant de 40 pays, dont 16 pays non membres de l'UE.

L'aide internationale. Tout en agissant de manière préventive, l'UE continue également à [aider d'autres pays du monde](#) à résister à l'épidémie de covid-19 en phase aiguë, notamment au moyen de ponts aériens visant à combler des besoins logistiques immédiats d'acteurs humanitaires en Afghanistan, au Burkina Faso, en Iran, en Haïti, au Soudan du sud, etc.

Une relance économique reposant sur la solidarité

À la mi-mai, face aux conséquences socio-économiques de l'épidémie de covid-19, le Parlement européen s'était prononcé pour [un plan de relance ambitieux](#) (de l'ordre de 2 000 milliards d'euros).

Toujours à la mi-mai, [une initiative franco-allemande](#) avait proposé un mécanisme nouveau d'emprunt par la Commission européenne au nom de l'UE (à hauteur de 500 milliards d'euros) pour soutenir les États membres et en particulier les plus affectés par la crise.

Fin mai, la Commission européenne a proposé un plan de relance nommé "[Next generation EU](#)", d'un montant de 750 milliards d'euros, reposant sur le mécanisme suggéré par la France et l'Allemagne et sur de nouvelles ressources propres de l'Union. Nous en avons rapporté les objectifs dans [le numéro 15](#) de *La Lettre*.

La proposition de la Commission a été présentée au Conseil européen des chefs d'État et de gouvernement en juillet. S'en est suivie une longue négociation, qui a permis de trouver, le 21 juillet, [un consensus](#) sur : d'une part le plan de relance, et d'autre part le cadre financier pluriannuel (CFP) pour le budget européen de 2021 à 2027. La conjoncture implique en effet de considérer en même temps les besoins immédiats de relance (post covid-19) et la perspective budgétaire des 7 années à venir, le cadre financier européen actuel se terminant en décembre 2020.

Un plan de relance massif. Le caractère exceptionnel de la situation économique et sociale liée à l'épidémie de covid-19 étant reconnu par l'ensemble des États membres, il a été décidé de doter l'Union de moyens exceptionnels pour lui assurer une reprise durable.

En conséquence, la Commission a été habilitée à emprunter, sur les marchés des capitaux, un montant de 750 milliards d'euros maximum, qu'elle devra rembourser, notamment grâce à ses ressources propres (lire ci-après) et de façon très étalée, d'ici à la fin 2058. L'Union européenne a ainsi opté pour un processus inédit reposant sur la solidarité de ses membres et conduisant à augmenter ses ressources propres, comme souhaité depuis longtemps par l'ensemble des institutions européennes.

Les 750 milliards de ce plan de relance, destiné à surmonter les effets de la crise sanitaire, seront attribués aux États membres de deux manières :

- 390 milliards d'euros seront attribués aux États **sous forme de subventions directes**. 70% de ces subventions seront accordées les deux premières années et les 30% restants la troisième année. La clé de répartition entre États tiendra compte, en 2021 et 2022, des niveaux de vie relatifs, de la taille des États et de leur taux de chômage, et en 2023 de la perte réelle de produit intérieur brut en 2020 et en 2021.



- 360 milliards seront attribués aux États membres **sous forme de prêts**, le volume maximal de prêt pour un État n'excédant pas 6,8% de son revenu national brut. Les États qui demanderont à bénéficier de tels prêts les rembourseront eux-mêmes.

Pour bénéficier de ces différentes aides, les États membres présenteront des "plans nationaux pour la reprise et la résilience" pour les années 2021 à 2023, plans qui devront être en cohérence avec les objectifs européens de résilience économique et sociale, mais aussi de transition écologique et numérique.

Un cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027. Selon l'article 312 du Traité sur le fonctionnement de l'UE, le budget de l'Union doit respecter un cadre financier pluriannuel, aux ajustements annuels près. Le montant proposé par la Commission pour le cadre financier pluriannuel 2021-2027, et ayant obtenu l'accord du Conseil européen le 21 juillet, est de **1 074 milliards d'euros**.

Il est un peu inférieur à celui proposé par la Commission début 2020 (qui s'élevait à 1 134 milliards d'euros) car il tient compte des engagements par ailleurs inscrits dans le plan de relance post covid-19.

On constate ainsi des augmentations moins importantes que prévu des enveloppes relatives à certains programmes, par exemple : **Invest EU** (qui concerne la croissance, la création d'emplois, etc.), ou **Horizon Europe** (qui concerne la recherche), ou encore **Erasmus +** (qu'il est prévu d'augmenter de 55% au lieu des 100% envisagés auparavant). Il ne s'agit donc pas de suppressions de programmes, mais de moindres augmentations, ou parfois d'un fléchage différent en fonction du plan de relance post covid-19.

On note en outre que la Commission et le Conseil sont convenus de constituer trois réserves spécifiques : pour venir en aide aux États qui seraient les plus durement touchés par le Brexit ; pour aider les travailleurs perdant leur emploi du fait de la mondialisation ; pour l'aide d'urgence en cas de catastrophe majeure.

Le respect des engagements, en particulier climatiques. Dans le plan de relance tout comme dans le cadre financier pluriannuel, tels qu'ils sont adoptés pour le moment par le Conseil, aucune des ambitions fixées par l'actuelle Commission, qu'il s'agisse de climat, de numérique, de santé, de droits sociaux, etc. (lire *La Lettre* [numéro 11](#), page 1) n'est remise en question.

Pour ne prendre qu'un exemple, le Pacte vert pour l'Europe (lire *La Lettre* [numéro 12](#), page 2) reste au cœur de la politique de l'Union européenne, et 30% de l'ensemble que constituent le plan de relance et le cadre

financier pluriannuel (soit pour cet ensemble : 750 milliards + 1 074 milliards = 1 824 milliards d'euros) seront spécifiquement affectés à des projets liés au climat. Ce qui permettra par exemple d'aider les régions charbonnières à se reconverter (conformément au processus de [Transition juste](#)), de réaliser [la stratégie européenne pour l'hydrogène renouvelable](#), etc.

Encore deux étapes parlementaires à franchir. Si l'accord des membres du Conseil européen sur le plan de relance post covid-19 et le cadre financier pluriannuel ont été une étape cruciale, ce n'est pas la dernière : un accord reste à trouver avec le Parlement européen, dont les pouvoirs sont importants en matière budgétaire (lire [le numéro spécial](#) de *La Lettre* "Avant de voter, je veux comprendre").

Les discussions seront vives si l'on en juge par [la résolution adoptée le 22 juillet par le Parlement](#) en prévision du débat qui aura lieu à la rentrée d'automne. Des réajustements seront sans doute apportés et des initiatives nouvelles seront prises sur les ressources propres de l'Union.

Pour l'instant sur ce dernier chapitre, la Commission et le Conseil ont opté : pour une contribution nationale des États sur leurs déchets d'emballages plastiques non recyclés (applicable dès 2021), pour une taxe carbone aux frontières de l'UE, pour une redevance numérique (applicables toutes deux au plus tard en 2023). Sont encore en discussion les quotas d'émission de CO2 qui pourraient être étendus au transport aérien et maritime, une taxe sur les transactions financières, etc.

Une fois adopté par le Parlement européen, en co-décision avec le Conseil, l'ensemble devra être examiné et ratifié par les parlements nationaux des différents États membres.

À suivre dans les prochains numéros de *La Lettre*.

**Prochaine parution de
La Lettre européenne des Ardennes
n° 17 - novembre 2020**

**Pour toute information et pour recevoir
régulièrement La Lettre européenne
des Ardennes, contacter
Wandrille Minart (président)**

mef08ardennes@gmail.com

Noria des déchets par temps de crise



Alors que l'épidémie de covid-19 se développait à grande vitesse dans l'Union européenne, un communiqué du 30 mars de la Commission européenne a concerné un sujet crucial mais passé inaperçu : [le transfert des déchets au sein de l'UE](#) dans le contexte de la crise épidémique (texte en anglais).

Si la directive cadre sur les déchets, [actualisée en 2018](#), prévoit la diminution des déchets par des mesures préventives, par l'augmentation du recyclage et de la valorisation, par la diminution de la mise en décharge et de l'incinération, les États de l'UE sont encore loin d'atteindre les objectifs prévus.

Il existe encore de nombreux transferts de déchets d'un État à l'autre de l'Union, notamment pour des questions de moindre coût du recyclage ou de l'élimination dans certains États (a).

La circulation des déchets entre États de l'UE est réglementée, et toute désorganisation liée à l'épidémie de covid-19, aux fermetures de frontières, au confinement des travailleurs de la filière, etc. aurait eu des conséquences rapidement dramatiques.

La Commission a donc veillé à assurer la levée des obstacles transfrontaliers, la rapidité de l'échange des informations (grâce à plus d'informatisation), et le respect des délais d'acheminement des déchets concernés.

Un exemple de plus de la réactivité de l'Union, mais qui laisse entrevoir des disparités importantes entre les États membres quant à la gestion des déchets.

Et qui motive surtout à tout faire pour diminuer [l'énorme quantité de déchets que nous produisons tous](#) : environ 6 tonnes par citoyen européen et par an (en incluant les déchets agricoles, industriels, de bâtiment, chimiques, etc.), et environ 500 kg par citoyen et par an si l'on compte seulement les déchets domestiques (du téléphone portable que l'on change, au matelas qui part à la déchèterie, etc.).

a- À noter au passage que l'exportation hors de l'UE de déchets (déchets qualifiés de dangereux et déchets destinés à l'élimination) est aujourd'hui interdite, conformément à [la Convention internationale de Bâle](#), dont 187 pays sont à présent membres. Mais cette Convention n'est pas toujours appliquée : ainsi, la Commission européenne estime que, dans l'ensemble de l'UE, environ 25% des déchets concernés seraient encore exportés hors UE.

Universités européennes : nombre en augmentation



Nous avons annoncé dans [La Lettre n°10](#) (page 4) la naissance des 17 premières universités européennes, suite à une initiative prise en marge du sommet social de Göteborg de 2017 (lire [La Lettre n°9 sur l'Europe sociale](#) pages 1 à 5).

Moins d'un an plus tard ce nombre est passé à 41 avec [la création de 24 nouvelles universités européennes](#), situées dans des villes de 26 États membres (a).

Elles réunissent au total 280 établissements, offrant aux étudiants des enseignements très divers dans les sciences, les techniques, le développement durable, les arts etc., et la possibilité de faire de la recherche. Un premier bilan de l'expérience de ces uni-

a - Deux exemples : [l'UNIVERSEH](#) ou European Space University of Earth and Humanity, regroupe des universités de Pologne, d'Allemagne, de Suède, du Luxembourg et l'université de Toulouse ; [l'ATHENA](#), ou Advanced Technology Higher Education Network Alliance, regroupe des universités de Grèce, d'Italie, du Portugal, de Slovénie, d'Allemagne, de Lituanie et l'université d'Orléans.



MIEUX CONNAÎTRE L'UE



Eurogroupe : Paschal Donohoe, le nouveau Président.

Après le Président du Conseil européen Charles Michel et le Haut représentant de l'UE Josep Borrell (lire [La Lettre n° 15](#) page 4), nous présentons aujourd'hui Paschal Donohoe, le nouveau Président de l'Eurogroupe, organe européen informel souvent moins connu que les trois principales institutions : Commission, Conseil et Parlement.

L'Eurogroupe réunit [les ministres des finances des 19 pays de la zone euro](#) afin

Personnages-clés (suite)

qu'ils discutent des questions d'intérêt commun liées à l'euro en tant que monnaie commune. L'Eurogroupe vise en particulier à la coordination des politiques économiques de ces pays.

Élu par ses pairs en juillet 2020, Paschal Donohoe remplace pour deux ans et demi son homologue portugais Mario Centeno.

Irlandais, né en 1974, il a fait des études d'économie et de politique à l'Université de Dublin et a travaillé dans l'industrie pharmaceutique avant de devenir homme politique dans son pays où il est ministre des finances depuis 2017. Adeptes de la prudence budgétaire, il appuie néanmoins la politique de relance actuelle de l'UE. Lors de son élection à la tête de l'Eurogroupe, il

s'est dit prêt à dialoguer activement avec tous ses homologues pour trouver des approches consensuelles.

À noter que l'Irlande est aujourd'hui particulièrement concernée par deux défis européens : gérer la probabilité d'un Brexit sans accord (avec la question de la frontière entre Irlande du nord et République d'Irlande) et harmoniser la fiscalité européenne (avec le problème de l'attractivité fiscale de certains États membres dont l'Irlande).

Ces sujets ne relèvent toutefois pas directement de l'Eurogroupe, selon [l'article 137 et le protocole n°14 du Traité](#) sur le fonctionnement de l'UE.

versités pendant l'épidémie de covid-19 a notamment montré l'intérêt des campus virtuels interuniversitaires pour des formations mixtes conjointes.

Plusieurs programmes européens (Erasmus, Horizon Europe et d'autres) contribuent au financement de cette initiative.

Vers un système de paiement européen unifié



L'initiative [European Payments Initiative](#) (EPI), annoncée le 2 juillet 2020 par seize banques de l'Union, a pour objectif de créer une solution de paiement unifiée pour les citoyens et les commerçants de l'UE.

[Soutenu par la Banque centrale européenne \(BCE\)](#), ce nouveau système comprendrait : une carte bancaire européenne, un portefeuille numérique pour les paiements de proximité, la possibilité de retirer des espèces et de procéder à des virements instantanés.

Il permettrait de mettre fin à la disparité qui existe encore entre États membres de l'Union (dix d'entre eux ont par exemple des cartes nationales et n'acceptent pas les cartes d'autres États membres ; certains autres ont des porte-monnaie sur téléphone mobile qui n'existent pas ailleurs ; etc.).

Ce serait aussi un pas important vers plus de souveraineté, alors que les citoyens européens dépendent actuellement de prestataires non européens tels que Visa, Mastercard, Apple Pay, etc.

Certaines banques restent encore à convaincre, mais une structure temporaire a déjà été mise en place, à Bruxelles, pour définir la

gouvernance et l'infrastructure de ce nouveau système, qui pourrait être opérationnel en 2022 pour la zone euro, puis pour l'ensemble de l'UE.

Mégaprojets européens de transport (suivi)



Le travail de la Cour des comptes

européenne est souvent mal connu. [Son rapport rendu à la Commission européenne le 6 juin 2020](#) sur la mise en œuvre des mégaprojets européens de transport est l'occasion de montrer comment ses travaux, accessibles à tous, sont précieux.

Les auditeurs de la Cour ont enquêté sur ces grands projets de transport routiers, ferroviaires ou par voies navigables, prévus pour constituer en 2030 un réseau européen bien connecté en complétant des maillons manquants. Ils ont sélectionné 8 projets phares relatifs à des corridors qui traversent 13 États membres.

Trois concernent directement la France, dont la liaison Seine-Escaut, avec en particulier, sur les 1100 km de cette liaison, le canal Seine-Nord Europe, long de 107 km, prévu pour relier Compiègne à Cambrai.

Sur cet exemple de projet de nouveau canal, on découvre, [en lisant le rapport](#) et [en écoutant le podcast](#) joint au communiqué de presse, que l'énorme retard d'exécution cumulé s'élève à 18 ans (en particulier du fait d'oppositions locales), que le coût du projet (atteignant à présent 5 milliards d'euros) a augmenté de 199 % par rapport à l'estimation de 1993, que les prévisions de trafic ne sont plus réalistes aujourd'hui, etc.

Ce qui conduit la Cour à recommander à la Commission d'exiger à

l'avenir de meilleures analyses, d'utiliser tous les outils disponibles pour faire respecter la planification, de renforcer son rôle de coordinateur.

On note qu'il est aujourd'hui prévu de terminer pour 2028 le canal Seine - Nord Europe. On apprend aussi quels ont été les impacts positifs, par exemple en termes d'aménagement de villes de Belgique voisines de la liaison Seine-Escaut.

Des informations intéressantes pour les citoyens qui souhaitent savoir où en sont les grands projets européens et comment est contrôlée leur gestion par la Commission européenne qui les cofinance.

Et aussi

16 nouveaux projets de défense. Dans le cadre de deux programmes européens de défense (industrie et recherche), une série de [16 projets industriels et 3 projets de technologies de rupture](#) a été lancée par la Commission européenne le 15 juin 2020 : drones furtifs et tactiques, véhicules terrestres sans pilote, capacités d'attaque électronique aéroportées, plateformes d'appréciation de la situation en cyber-sécurité, etc. Le Fond européen de la défense conçu en 2017 concerne aujourd'hui 24 États membres et de nombreuses entreprises dont 83 PME.

Démographie de l'UE. [Le site internet d'Eurostat](#) (l'office statistique de l'Union européenne) regorge de données et de rapports utiles pour se faire une idée objective de la situation industrielle, agricole, économique, démographique, etc. de l'UE. Ainsi, [son récent rapport sur l'évolution démographique de l'Union](#) permet d'objectiver de nombreux points : baisse de la population (compensée par une migration nette positive), mobilité, compétences, soins de santé, qualité de vie, villes et ruralité, etc. Autant de sujets, présentés avec clarté et mis en perspective, qui permettent de mieux cerner l'avenir.

Prochaine Lettre en novembre